

Partenariat

Les bovins label rouge de Cloé ont la cote chez Cora

CHANTAL URVOY - PUBLIÉ À 10:23 - 2 MINUTES DE LECTURE



Alexandre Raguet (à g.), directeur général de Lorca et Cloé, et Franck Lucas, directeur des Ets Charal de Metz, lors de la signature du partenariat pour offrir un approvisionnement de proximité à Cora.

L'union de coopératives Cloé et le groupe Bigard ont signé un partenariat, le 7 avril, pour développer la production de bovins sous label rouge destinés aux magasins Cora du Grand Est.

Depuis les États généraux et la loi EGalim, la filière bovine nationale a souhaité monter en gamme via, notamment, la production de viande label rouge. Dans le Grand Est, cela s'est traduit par une contractualisation sur trois ans entre le Groupe Bigard Charal Socopa et Cora, leader de la distribution régionale. Au moins 1 000 animaux/an alimenteront les rayons boucherie traditionnelle de ses 30 magasins. Des discussions sont également en cours entre Charal et d'autres enseignes.

Pour y répondre avec un approvisionnement de proximité, le groupe s'est tourné vers Cloé (1), un de ses partenaires depuis de nombreuses années, impliqué dans la filière label rouge. « Notre défi est de référencer encore plus d'éleveurs capables de produire de la viande bovine label rouge », précise Alexandre Raguet, directeur de Lorca et de Cloé.

Produire un maximum sous contrat



Pour cela, les éleveurs vont être accompagnés par les techniciens des trois coopératives. Cloé fournira à Bigard des génisses et des vaches charolaises, limousines et salers. L'union a commercialisé 384 bovins label rouge sur l'exercice 2019-2020. Sa prévision pour la campagne actuelle s'élève à 1 300 bovins pour 204 élevages qualifiés (contre 160 avant).

« Le label rouge s'inscrit dans cette démarche de garantir une rémunération optimisée pour l'éleveur. » Le prix devrait en effet être très largement supérieur aux 4 €/kg du marché. « Cloé s'est fixé un défi : produire un maximum d'animaux sous contrat. Avec ce partenariat, nous allons passer à 20 % d'animaux contractualisés contre 5 à 10 % il y a trois ans. »